

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 273

présenté par
M. Valence

ARTICLE 9

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« souveraineté nationale ou la transition écologique »

les mots :

« transition écologique ou la souveraineté nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à insister particulièrement sur la priorité accordée aux projets d'intérêt national pour la transition écologique ainsi qu'à mettre en cohérence les différentes occurrences de ces termes dans le présent projet de loi, l'ordre entre « transition écologique » et « souveraineté nationale » étant inversé à plusieurs reprises à plusieurs endroits du texte.